



Communiqué de presse

Pharnext fait un point d'étape sur les dernières avancées majeures d'un point de vue opérationnel et financier

PARIS, France, le 28 juin 2024 à 8h (CET) – Pharnext SCA (FR001400N1P4 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, fait un point sur sa situation stratégique et financière et les dernières avancées majeures.

POINT SUR L'ESSAI CLINIQUE MENÉ EN CHINE

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 18 juin 2024, le management de Pharnext a eu la possibilité d'échanger avec les représentants de Tasly au sujet des résultats de l'étude clinique de Phase III conduite en Chine par ce dernier (par l'intermédiaire de leur *joint-venture* commune dont Pharnext détient 30%) sur PXT3003, son candidat médicament en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. Les accords de confidentialité en vigueur, ainsi que le statut de société cotée de Tasly, ne permettent pas à Pharnext de communiquer librement sur les résultats de cette étude.

À ce jour, malgré les discussions engagées avec son partenaire pour convenir des modalités (en ce compris le calendrier) de publication des informations en sa possession, la Société se trouve dans l'incapacité de communiquer sur ces résultats face au refus de son partenaire.

POINT SUR LES DISCUSSIONS AVEC DES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES

Cette situation de blocage empêche le management de Pharnext de poursuivre les discussions avec les laboratoires candidats aux droits d'exploitation de PXT3003 (hors Chine). Sur la base des derniers échanges, 2 des 3 principaux candidats déclarés restaient dans l'attente des résultats de l'étude menée en Chine afin d'actualiser leur position en termes d'intention et de valorisation.

POINT SUR LA PROCÉDURE DE CONCILIATION

Plus largement, cette situation empêche le management de poursuivre les discussions avec ses créanciers dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte jusqu'au 15 juillet 2024.

Dans ce contexte, la Société a sollicité la société Néovacs, dans le cadre de leur partenariat financier et stratégique, afin d'obtenir son soutien financier à un plan de désintéressement de ses créanciers permettant de mettre fin à la période de conciliation, ce qui nécessiterait un investissement additionnel de Néovacs pouvant aller jusqu'à près de 9 M€, en complément des plus de 23 M€ déjà investis à ce jour. Le Conseil d'administration de Néovacs a décidé de ne pas soutenir financièrement un tel plan.

Dès lors, la société Pharnext étudie le cadre juridique le plus adapté à sa situation et informera le marché dès que possible des nouvelles mesures engagées.

La Société continuera à faire des points d'étape réguliers sur le sujet.

Avertissement :

La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur www.pharnext.com.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400N1P4).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32

Relation Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78